



Envoyé en préfecture le 01/07/2024  
 Reçu en préfecture le 01/07/2024  
 Publié le 01/07/2024  
 ID : 090-200069060-20240409-2024009-BF

Séance du 18 juin 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Nombre de conseillers**  
 En exercice : 42  
 Présents : 30  
 Absents : 12  
 dont suppléés : 1  
 dont représentés : 1  
 Votes pour : 32  
 Votes contre : 0  
 Abstention : 0  
 Suffrages exprimés : 32  
**Date de la convocation**  
 10/06/2024  
**Date de publication**  
 24/06/2024

**Titulaires présents** : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, C. CANAL, F. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. LEGUILLON, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAM-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, A. ZIEGLER

**Suppléant avec voix délibérative** : D. ILTIS

**Pouvoir** : F. MONCHABLON à G. MICLO

**Secrétaire de séance** : C. CANAL

Délibération n° 066-2024

**Objet** : Finances - affectation de résultats 2023 - budget principal

Monsieur le Président rappelle que la communication tardive du compte de gestion du budget principal avait interdit son examen lors du conseil communautaire du 9 avril, ce qui entre autres conséquences, n'avait pas permis d'affecter le résultat 2023. Aujourd'hui, quand bien même le résultat à affecter est conforme à la reprise anticipée qui en avait été faite, il convient de formaliser l'affectation du résultat de fonctionnement. Aussi, Monsieur le Président soumet-il à l'approbation de l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 ainsi qu'il suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	558 701,06
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 679 295,32
<b>C. Résultats à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 237 996,38
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-902 132,37
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> (précédé de + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	665 684,13
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	-236 448,24
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	3 237 996,38
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	236 448,24
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	3 001 548,14

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 090-200069060-20240409-2024009-BF

DEFICIT REPORTE D 002 (4)

- (1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
- (2) Eventuellement pour la part excédant la couverture du besoin du financement de la section d'investissement.
- (3) Le solde des restes à réallser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.  
Les restes à réallser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
- (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement tel que proposé ci-dessus.

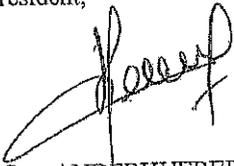
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2

#### Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,



Christian CANAL